



Association des parents d'élèves de Parmain/Jouy-le-Comte

BULLETIN D'ADHÉSION COLLÈGE 2023/2024

INFORMATIONS PARENTS	
NOM	
PRÉNOM	
ADRESSE	
TÉLÉPHONE (DOMICILE/PORT.)	
ADRESSE MAIL	

INFORMATIONS ENFANTS		
NOM	PRÉNOM	CLASSE

Cotisation annuelle par famille : 10€

- Je souhaite être **représentant des parents d'élèves au conseil de classe** de mon/mes enfant(s) (préciser pour quel enfant et pour quelle classe si vous avez plusieurs enfants au collège).
 oui classe(s) : non
- Je souhaite figurer **sur la liste APEPJ lors des élections** afin de pouvoir **siéger dans les diverses instances du collège** (conseil d'administration, conseil de discipline, comité hygiène et sécurité, etc...).
 oui non
- Je souhaite simplement adhérer pour soutenir l'Association.



Association des parents d'élèves de Parmain/Jouy-le-Comte

CHARTRE DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Vous souhaitez être représentant des parents d'élèves « APEPJ » pour la classe de votre (vos) enfant(s) ? Nous vous invitons à lire la présente charte. Cette dernière regroupe les principes et valeurs que nous défendons.

Cinq points nous paraissent essentiels :

1. **Représenter les parents** et représentants légaux des élèves auprès de l'administration et des pouvoirs publics et agir en leur nom. Ce qui signifie penser à l'intérêt de **TOUS les enfants** de la classe que vous représentez et **pas uniquement à votre enfant**.
2. Toute question de **discipline scolaire** et de **méthode pédagogique** reste **strictement du domaine de compétence du corps enseignant**.
3. Au sein de l'association, toute publication, article, discours, action politique, syndicaliste, confessionnelle ou philosophique est interdit(e). Par conséquent, les représentants APEPJ ne doivent **en aucun cas faire référence à leurs appartenances politiques, syndicales ou religieuses** durant les conseils d'écoles de classe ou les différentes commissions du collège.
4. En cas de problème personnel rencontré avec votre (vos) enfant(s), nous vous invitons à en discuter en premier lieu avec l'enseignant puis la direction de l'établissement tout en informant le référent APEPJ. Les démarches personnelles doivent être identifiées comme telles afin de **ne pas apporter de confusion entre une action officielle de l'APEPJ et une action en son nom propre**.
5. **Les comptes de l'association** sont présentés aux adhérents lors de l'Assemblée générale de début d'année et **n'ont pas à être discutés lors des conseils d'école ou lors des commissions du collège**.

Je soussigné (Nom, prénom)

déclare avoir pris connaissance de la présente charte et l'approuve. **Les principes énoncés ci-dessus sont issus, pour une grande partie, des statuts de l'association. Tout membre APEPJ élu ne respectant pas cette charte se verra donc radié de l'association comme le prévoient les statuts.**

Fait à

Signature avec la mention lu et approuvé

Le.....